



**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION  
entre la Région Nouvelle Aquitaine  
Et le Département de la Creuse relative  
à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation  
(SRDEII) et aux aides aux entreprises signée le 15 juin 2017**

ENTRE

**LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, dûment habilité à la signature du présent avenant par la délibération n° 2023.xxxx.SP du 6 novembre 2023,

ci-après désignée par « la Région »,

d'une part,

ET

**Le Département de la CREUSE**, Hôtel du Département – 23000 GUERET, représenté par sa Présidente, Madame Valérie SIMONET, dûment habilitée à la signature du présent avenant par la délibération n°... du XXXX,

ci-après désigné par « le Département »,

d'autre part,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MPATAM) et notamment ses articles 4 et 78 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.111-9-1 et L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-8 et L 3232-1-2 et L4251-17 et suivants,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L 551-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022.950.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et la prolongation des conventions SRDEII ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2022 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 relative à l'approbation du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales ;

Vu la Convention SRDEII signée entre les Parties le 15 juin 2017 et son avenant signé le 11 juillet 2022,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional du 6 novembre 2023 approuvant les dispositions du présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Creuse en date du XXX approuvant les dispositions du présent avenant,

## PREAMBULE

Un nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) a été approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin de permettre à l'ensemble des Parties de voter la nouvelle convention SRDEII en cohérence et compatibilité avec le nouveau schéma, la convention SRDEII signée par les Parties est prolongée jusqu'au 31 mars 2024.

En conséquence de quoi, il est convenu ce qui suit :

### Article 1 :

Il est convenu la modification suivante de l'article 5.1 « **Durée, modification ou résiliation de la convention** » de la convention SRDEII, par le remplacement du texte suivant :

#### **Article 5.1: « Durée, modification ou résiliation de la convention »**

La présente convention prendra fin le 31 mars 2024.

Toutefois, dès signature d'une nouvelle convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département, la présente convention n'aura plus d'effet.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant après accord entre les parties signataires. La Région et le Département se réservent par ailleurs la possibilité de provoquer à tout moment une révision de la convention pour prendre en compte les modifications introduites par les évolutions législatives.

Chacune des parties peut demander la résiliation de la convention par notification écrite en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général. Le Département ne sera alors plus en capacité de mener des actions de développement économique ni d'attribuer des aides aux entreprises sur le fondement de l'article L3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

### Article 2 :

Aucune autre disposition de la Convention n'est modifiée.

Fait à Bordeaux,  
Le

Pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Le Président du Conseil régional,

Pour le Département de la Creuse  
La Présidente du Conseil Départemental,

**Alain ROUSSET**

**Valérie SIMONET**